



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 JUILLET 2022

N° 2022 – 78

Objet : Décision Modificative n°3

Rapporteur : Monsieur BOURDIC

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire, dans la salle de ses délibérations à l'Hôtel de Ville, 5 rue Jules Ferry, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame QUELLARD, le six juillet conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme QUELLARD, Maire.

Adjoints :

Mme LEMAIRE, Mme LE BIHAN-PENNANROZ, M. CABELLIC, Mme NOBLET-GAUDET, M. BEAUPÉRIN, Mme CAUBEL, M. LEGRAND.

Conseillers Municipaux :

M. BOUCHER, M. POIGNAN, Mme BLANCHET, M. BOURDIC, M. LACROIX, M. GOUGEON, Mme DREZEN, Mme JANSSEN, Mme THOBIE, Mme PERROT, M. AUBINEAU, Mme BALLY, M. FLORIMOND, M. BODEN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. BRUNEAU représenté par Mme QUELLARD
Mme FALLER représentée par Mme BLANCHET
Mme VIGOUROUX, représentée par Mme LEMAIRE
Mme PONTHEOREAU, représentée par M. GOUJEON
M. EVAIN, représenté par M. BOUCHER

Secrétaire de séance :

Mr FLORIMOND

Objet : Décision Modificative n°3.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter la décision modificative n°3 suivante :

Section d'investissement

Dépenses

Sens	Article	Fonction		BP+DM	DM n°3	Budget total
DI	458106	824	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Projet 1001 Gares	71 000,00 €	10 000,00 €	81 000,00 €
Sous-Total Chap. 458106			Convention de délégation de MO - Projet 1001 Gares	71 000,00 €	10 000,00 €	81 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT					10 000,00 €	

Recettes

Sens	Article	Fonction		BP+DM	DM n°3	Budget total
RI	458206	824	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Projet 1001 Gares	71 000,00 €	10 000,00 €	81 000,00 €
Sous-Total Chap. 458206			Convention de délégation de MO - Projet 1001 Gares	71 000,00 €	10 000,00 €	81 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT					10 000,00 €	

Ce qui porte le total de la section d'investissement à 10 912 998 € en recettes et 7 912 998 € en dépenses.

Le Conseil municipal invité à délibérer, a décidé, à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°3.

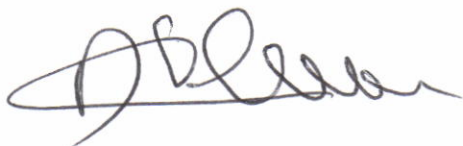
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Croisic, le 13 juillet 2022.

Le secrétaire de séance,
Daniel FLORIMOND

Le Maire,
Michèle QUELLARD



VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :